

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11,12, 13 et 14 juin 2019

2019 V.282 Vœu relatif au fonctionnement de Parcoursup

Considérant les vœux relatifs à Parcoursup adoptés en 2017 et 2018 par le Conseil de Paris, notamment à l'initiative du Groupe communiste – front de gauche ;

Considérant que la 2^e année de fonctionnement de Parcoursup n'a pas effacé les difficultés rencontrées lors de la première session de la plateforme, dans la mesure où l'affectation des étudiant·e·s reste soumise à des algorithmes locaux d'affectation, propres à chaque établissement d'enseignement supérieur ou à chaque formation, et dont les critères restent inconnus et non transparents ;

Considérant que le 15 mai, jour des 1^{er} résultats d'affectation de Parcoursup, les étudiant·e·s de 400 formations ont reçu une réponse positive à leur affectation, avant d'être remis sur liste d'attente le lendemain ;

Considérant que ce sont des milliers de jeunes, jusqu'à 67 000 selon les estimations, qui ont ainsi vu leurs espoirs satisfaits, puis déçus ;

Considérant que la Ministre de l'enseignement supérieur a expliqué dans un premier temps ce dysfonctionnement par un bug informatique, lié à un mauvais paramétrage des capacités d'accueil des formations ;

Considérant qu'il apparaît en réalité que ce « bug » n'en est pas un, et provient du fait que certaines formations ont pratiqué, avec l'aval du Ministère, la « surréservation » en acceptant un nombre de candidat·e·s bien supérieur à leur capacité d'accueil ;

Considérant que derrière le choix technologique de la plateforme d'affectation de Parcoursup, il y a un choix idéologique consistant à mettre en place un système concurrentiel permettant de trier les demandes à l'entrée de l'université ;

Considérant que le Défenseur des droits a mis au jour les nombreuses discriminations engendrées par Parcoursup, notamment pour les bachelier·e·s issu·e·s de la filière professionnelle, et ce, sans effet à ce jour ;

Considérant qu'un certain nombre de formations demandent des frais de dossier pour le traitement des pré-inscriptions aux candidat·e·s souhaitant les intégrer, sans que ces derniers ne soient assurés de pouvoir s'y inscrire ensuite ;

Considérant que des organisations représentatives de la jeunesse ont dénoncé ces frais de dossiers, qui se multiplient avec le nombre de vœux à déposer dans Parcoursup et qui sont de fait une barrière financière à l'entrée, avant même les frais d'inscription proprement dits ;

Considérant que l'étude des nombreux dossiers et la multiplication du nombre de vœux dans Parcoursup pourrait engendrer la généralisation de cette pratique ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche,

Émet le vœu :

- la Maire de Paris interroge le Rectorat sur le phénomène de surréservation et les déconvenues auquel il a exposé de nombreux·euses étudiant·e·s à Paris ;
- la Maire de Paris interroge chaque année le Rectorat sur le nombre de formation imposant des frais de dossiers aux candidat·e·s.